

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Sur proposition CSRPN, réuni en formation « Conseil Scientifique Territorial de Poitiers »		
Catégorie : Espaces protégés		Source de la saisine : Etat.
Date de Dépôt : sans objet	Date d'examen en CST : 17/01/2018	Date d'examen en CSRPN plénier : Sans Objet
Avis n° 2018-3		
Date de validation officielle : 17 janvier 2018	Objet : Demande de validation de la liste rouge régionale des Cigales de l'ex-Poitou-Charentes	Vote : ----- Présents : 10 Représentés : 20 ----- Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Exposé de la demande

Poitou-Charentes Nature soumet à la validation du CSRPN la liste rouge régionale des Cigales de l'ex- Poitou-Charentes.

Les Cigales regroupent un nombre relativement restreint d'espèces en Poitou-Charentes. Les travaux les concernant sont encore très peu nombreux, mais ils s'avèrent suffisants pour faire ressortir la répartition de la plupart des espèces et leurs éléments de biologie.

Cette liste porte sur l'ensemble des Cigales recensées en Poitou-Charentes.

Les données utilisées pour l'évaluation des Cigales proviennent de la compilation des bases de données des associations de protection de la nature (affiliées à Poitou-Charentes Nature) de l'ex-Poitou-Charentes, ainsi que de plusieurs études portant sur la répartition des cigales en France.

En ex-Poitou-Charente, on compte 1115 données relatives aux Cigales. Ont été prises en compte les populations stables géographiquement depuis un certain temps, les espèces considérées comme menacées au regard des statuts de la Liste rouge (CR, EN, VU).

La méthode UICN est basée sur :

- les 5 critères : A à E (déclin de la population, aire de répartition réduite, petite population et déclin, très petite population, analyse quantitative),
- la répartition et occupation spatiale.

Cinq Cigales ont été évaluées, dont deux classées en « EN » (en danger), comme suit :

- La Cigale rouge (*Tibicina haematodes*) fréquente les grandes vallées ; la zone d'occurrence est très grande. L'espèce n'est pas retenue. Elle est classée LC.
- La Cigale grise (*Cicada orni*) dont la population est stable, s'établit dans les Charentes avec quelques observations éparées dans le Nord. Elle migre de plus en plus vers le nord. Elle est classée LC.
- La Cigale plébéienne (*Lyristes plebejus*) est une population installée en Charente depuis plus de 5 ans. Elle est classée DD dans l'attente de connaissances nouvelles sur sa progression. Les données ne sont pas suffisantes pour statuer.
- La Cigale des Collines (*Cicadetta petryi*) est une espèce localisée en ex-Poitou-Charentes et classée VU, dans la mesure où l'évaluation est réalisée à partir d'une zone d'occupation estimée inférieure à

- 2000 km².
- La Cigale argentée (*Tettigetta argentea*) est classée VU. Elle est localisée en ex-Poitou-Charente dans la mesure où l'évaluation est réalisée à partir d'une zone d'occupation estimée inférieure à 2000 km².

Examen du CSRPN

Les échanges ont notamment permis d'aborder les points suivants :

- le lien entre les données d'inventaire et les répartitions des espèces dans les départements limitrophes (informations sont disponibles sur le site de l'ONEM),
- l'avis favorable de l'UICN, motivé par la qualité de travail,
- le projet d'examiner les programmes de listes rouges régionales « Cigales » des autres régions.

Avis du CSRPN

Au terme des échanges un avis favorable sur la liste rouge des cigales de l'ex-Poitou-Charentes est proposé aux motifs que :

- le travail est très complet et tout à fait satisfaisant

L'avis est soumis au vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

L'avis du CSRPN est favorable à la demande de validation de la liste rouge des cigales de l'ex-Poitou-Charentes

A Poitiers, le 17 janvier 2018.

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL

Bilan de l'évaluation

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre de mailles	Surface EOO (km ²)	Surface AOO brute (km ²)	Surface AOO estimée (km ²)	Catégorie IUCN	Critères	Justification/Remarque
Cigale plébéienne	<i>Lyristes plebejus</i>	2		8		DD		Cette espèce progresse vers le nord et une population est établie depuis environ 5 ans aux alentours d'Angoulême en Charente. Ceci permet de soumettre l'espèce à évaluation. Dans l'attente de connaissances nouvelles sur sa progression, nous la classons DD.
Cigale grise	<i>Cicada orni</i>	25	1802	100		LC		L'espèce est en phase de progression vers le nord. Les contacts sont pour le moment ponctuels en dehors de la zone littorale et des coteaux de Charente. Aucune fragmentation ni déclin ne sont observés.
Cigale rouge	<i>Tibicina haematodes</i>	421	21288	1664		LC		Espèce largement répartie en Poitou-Charentes dans les zones alluviales. Elle s'installe également dans les parcs urbains. EOO > 20 000 km ² .
Cigale des collines	<i>Cicadetta petryi</i>	33	14801	132	< 2000 km ²	VU	B2ab(iii)	La répartition de l'espèce est morcelée en Poitou-Charentes. Elle est liée à la fois aux pelouses calcaires et aux zones bocagères froides. La catégorie UICN est calculée à partir de l'AOO estimée.
Cigale argentée	<i>Tettigettalna argentata</i>	53	12399	208	< 2000 km ²	VU	B2ab(iii)	La répartition de l'espèce est morcelée en Poitou-Charentes. Cigale typique des pelouses calcaires thermophiles. La catégorie UICN est calculée à partir de l'AOO estimée.